

AVIS AUX CERCLES 2017 / N° 6

LL/MG/33 Bruxelles, le 13 mars 2017

[1. COMMUNIQUES DE LA LBFA](#_Toc477183159)

[Communication de la Commission des règlements sportifs - Intercercles](#_Toc477183160)

# COMMUNIQUES DE LA LBFA

## Communication de la Commission des règlements sportifs - Intercercles

**INTERCERCLES CADETS - SCOLAIRES DU 30-04-17. (Chap IV des Règlements sportifs).**

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le VENDREDI 14-04-17 au plus tard. Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date.

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 14 avril n'en modifieront pas la composition.

*Les cercles organisateurs sont invités à communiquer aux cercles participants, la méthode de travail qu'ils utiliseront en ce qui concerne les inscriptions des athlètes aux épreuves: fiches, listes, ....*

**INTERCERCLES TOUTES CATEGORIES DES 13 et 14-05-17. (Chap V des Règlements sportifs).**

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le VENDREDI 21-04-17 au plus tard. Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date.

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 21 avril n'en modifieront pas la composition.

*Les cercles organisateurs sont invités à communiquer aux cercles participants, la méthode de travail qu'ils utiliseront en ce qui concerne les inscriptions des athlètes aux épreuves: fiches, listes, ....*

**INTERCERCLES MASTERS DU 11-06-17 à HERVE. (Chap VI des Règlements sportifs).**

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le VENDREDI 26-05-17 au plus tard. Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date.

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 26 mai n'en modifieront pas la composition.

*Afin de faciliter le travail du cercle organisateur et de respecter l'horaire des intercercles, il est demandé aux cercles d'envoyer leur composition d'équipes au secrétariat de Herve pour le JEUDI 08-06-17. D'éventuelles modifications seront possibles le jour-même.*

Les cercles trouveront en pièces jointes:

- la composition provisoire, arrêtée au 13/03/2017, des séries des différents championnats intercercles.

- le chapitre I des Règlements sportifs nationaux.

- les chapitres IV, V et VI des Règlements sportifs LBFA

- l'horaire des rencontres cadets-scolaires de division II et IV B (au RFCL); pour ces rencontres, les cercles de division IB ne devront présenter qu'un seul officiel (au lieu de 2 - art. 4.6.1.1)

- l'horaire des rencontres Elite et Division III Hommes (à l'USBW); pour ces rencontres, les cercles de division III ne devront présenter qu'un seul officiel (au lieu de 2 - art. 5.7.1.1)